

# CLASSIFICATION DES ACCIDENTS EN FONCTION DE LA SECTION ET DE L'ACTIVITE DE L'ELEVE

ELEVE DE LYCEE PROFESSIONNEL OU TECHNIQUE ELEVE DE SECTION TECHNIQUE DE LYCEE POLYVALENT ELEVE DE SECTION DE TECHNICIEN SUPERIEUR		ELEVE DE LYCEE GENERAL OU DE COLLEGE	
Accident scolaire	Accident de travail	Accident scolaire	Accident de travail
<p>*Au cours d'activités organisées dans un cadre associatif: U.N.S.S., F.S.E...</p>	<p>*Au cours de tout enseignement dispensé à ce titre: enseignement théorique ou pratique, toutes disciplines (E.P.S. y compris)</p> <p>*Au cours d'un stage conventionné y compris pour le trajet du domicile au lieu de stage.</p> <p>*Au cours de la vie scolaire: internat, demi-pension, récréation, sortie pédagogique.</p>	<p>*Tous types d'accidents sauf ceux survenus au cours d'enseignements dispensés en ateliers ou laboratoires.</p>	<p>*Au cours de travaux pratiques en atelier ou en laboratoire. Est considéré comme atelier ou laboratoire tout lieu dans lequel est dispensé un enseignement pratique qui expose les élèves à des risques d'accident du fait de l'utilisation, de la manipulation ou du contact de matériels, matériaux ou substances nécessaires à l'enseignement.</p> <p>*Au cours de stages obligatoires et les déplacements y afférant (stage d'initiation, stage d'application et période de formation en milieu professionnel). <b>Les séquences d'observation en milieu professionnel ne peuvent pas être considérées comme des stages.</b></p>
<p><u>Exemple:</u> Lors d'une représentation théâtrale organisée par le foyer socio-éducatif, un élève chute de l'estrade.</p>	<p><u>Exemple:</u> un élève, en cours d'enseignement général, se tord la cheville en allant au tableau.</p>	<p><u>Exemple:</u> un élève chute dans le réfectoire avec son plateau repas et se blesse avec des débris de verre.</p>	<p><u>Exemple:</u> un élève, lors d'une manipulation en T.P. de chimie reçoit une projection de produits dans l'oeil.</p>